

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 28 JANVIER 2021

DEL-2021-09

L'An deux mille vingt et un, le vingt-huit janvier, à 15 heures, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 21/1/2021, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AMOUDRY.

Etaient présents ou en visioconférence :

Mmes MERMIER, PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, AMOUDRY, BOISIER, BOUVARD, COUTIER, DEAGE, GENOUD, GILLET, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

Avaient donné pouvoir :

Mme DETURCHE.

M. CHASSAGNE.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, BOUCHET.

MM. BAUD-GRASSET, DESCHAMPS, FRANCOIS, MATHIAN, OBERLI.

Assistaient également à la réunion :

Mmes DARDE, GIZARD, GUILLON, KHAY, MALLET, PERRILLAT, POQUET,

MM. BAILLY, CHALLEAT, GAL, LOUVEAU, RACAT, SCOTTON, VIVIAN : du SYANE

Membres en exercice : 26

Présents : 17

Représenté par mandat : 2

**Objet : COMMUNE DE GLIERES-VAL-DE-BORNE – GAEC DES POCHEES - ELECTRIFICATION D'UN
SITE ISOLE PAR IMPLANTATION D'UN GENERATEUR PHOTOVOLTAÏQUE - MARCHÉ DE
TRAVAUX**

Exposé du Président,

Dans le cadre de ses compétences, le SYANE porte le programme d'électrification des sites dits « isolés », c'est-à-dire de sites non raccordés au réseau public de distribution d'électricité, pour les communes rurales (au sens de la distribution d'électricité) de la concession ENEDIS en Haute-Savoie.

Ce programme s'inscrit dans le cadre des dotations allouées par le Fonds d'Amortissement de Charge d'Electrification (FACé).

Le GAEC « des Poches » dispose d'une exploitation agricole, située en alpage sur la commune de GLIERES-VAL-DE-BORNE.

Le SYANE a été sollicité afin de réaliser des travaux d'électrification de l'installation agricole par implantation d'un générateur photovoltaïque et d'un parc batteries.

Un dossier a ainsi été présenté par le SYANE auprès du FACé et a reçu un avis favorable.

Pour permettre la réalisation de l'opération, le SYANE a lancé une consultation par voie de procédure adaptée.

La consultation donne lieu à l'attribution d'un marché de travaux.

Il est précisé que le financement des travaux est assuré à hauteur d'environ 60% par le programme FACé d'électrification des sites isolés, 20% par le bénéficiaire de l'installation (GAEC des Poches) et 20% par le SYANE.

Après réception de l'installation, le site sera mis en concession auprès d'ENEDIS.

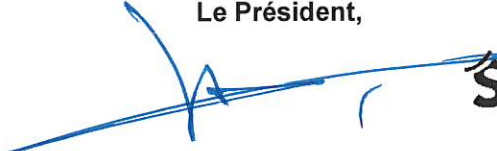
L'estimation, établie avant consultation par le maître d'œuvre, AXENNE, s'élève à 152.589,00 € H.T.

Le Président, représentant du pouvoir adjudicateur, propose d'attribuer le marché à SOLARAVIS pour un montant de 128.231,59 € H.T, qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement fixés au règlement de consultation.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner leur accord au marché à conclure avec le titulaire retenu,
2. à autoriser le Président à signer le marché ainsi que l'ensemble des éléments administratifs nécessaires à son exécution,
3. à autoriser le Président à assurer l'ensemble des démarches nécessaires à la perception des participations financières de l'opération ainsi qu'à la mise en concession des ouvrages auprès d'ENEDIS après la réception des travaux

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

J.P AMOUDRY.

